

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 803

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Enseignement de l'avenir (suite)

toire, centrée par exemple sur l'histoire sociale des œuvres culturelles. «La réintégration de la science et de son histoire dans la culture, d'où elle est en fait exclue, aurait pour effet de favoriser à la fois une meilleure compréhension scientifique du mouvement historique et une meilleure compréhension de la science qui, pour se comprendre complètement elle-même, a besoin d'une connaissance rationnelle de son histoire, et qui livre sans doute mieux la vérité de sa démarche et de ses principes lorsqu'elle est appréhendée dans les incertitudes et les difficultés des commencements.»

L'ÉDUCATION PERMANENTE ET ALTERNÉE

Travailler à ce qu'il n'y ait pas de limites supérieures d'âge pour aller à l'école, c'est d'abord promouvoir l'égalité des chances; quand on sait que les différences sociales se traduisent rapidement en différences d'âge scolaire (avance, retard), «on voit qu'un accroissement de l'élasticité de l'âge scolaire pourrait avoir des effets sociaux importants».

Mais pour que le droit de recevoir une formation à tout âge devienne réalité, il faut d'abord considérer la formation comme un travail à part entière et ensuite briser l'identification entre formation et scolarisation. L'enseignement supérieur notamment devrait se transformer en une institution d'éducation permanente offrant des formules multiples et souples et utilisant tous les moyens (radio, TV, vidéo), de manière à faire «disparaître la coupure, d'autant plus brutale et irréversible qu'elle est plus précoce, entre les études et la vie professionnelle».

Les professeurs du Collège de France insistent sur

les possibilités offertes par les moyens modernes de diffusion de la culture. A condition que les produits présentés soient le résultat de la collaboration des spécialistes de la communication audio-visuelle et des pédagogues qualifiés, les outils techniques modernes — notamment la vidéocassette — pourraient «contribuer à réunir la liberté et la diversité des usages pédagogiques et l'unité et la qualité de la culture enseignée».

OUVRIR L'INSTITUTION SCOLAIRE

L'ouverture aux moyens techniques nouveaux doit se doubler d'une ouverture de l'institution scolaire à son environnement: «Il serait indispensable que toutes les institutions de transmission culturelle (écoles, musées, bibliothèques...) associent à leurs conseils, de manière beaucoup plus réelle et plus efficace qu'aujourd'hui, des personnalités extérieures» ... «non dans la logique d'un contrôle» ... «mais dans la logique de la participation aux responsabilités, même financières, à l'inspiration et à l'incitation.»

L'école n'étant de loin pas le seul lieu de formation, «l'action scolaire pourrait avoir son rendement intensifié si elle s'intégrait consciemment et méthodiquement dans l'univers des actions culturelles exercées par les autres moyens de diffusion». En fait l'école aurait à repenser sa fonction et ses enseignements par rapport aux sources concurrentes et complémentaires de diffusion du savoir. «L'école doit porter prioritairement son effort sur l'inculcation des dispositions générales et transposables, qui ne peuvent être acquises que par la répétition et l'exercice. Elle seule peut en effet transmettre les outils de pensée qui conditionnent tous les messages et l'intégration rationnelle de toutes les connaissances en même temps que la synthèse critique des savoirs susceptibles d'être acquis par d'autres voies, savoirs ou demi-savoirs souvent dispersés, voire éclatés, comme les conditions, plus ou moins aléatoires, de leur acquisition.»

GENÈVE

En avant sous la rade

Le double résultat des élections de la fin de l'année avait été éloquent: entrée des écologistes et poussée de Vigilance au Grand Conseil, défaite d'Alain Borner, incarnateur d'un certain surdéveloppement, et arrivée en tête de Christian Grobet, champion de la conservation urbaine, au Conseil d'Etat. Tout le monde avait cru comprendre qu'il signifiait un ras-le-bol du bétonnage tous azimuts. On allait enfin cesser de surdimensionner les infrastructures lourdes (aéroport, réseau routier) et se préoccuper des transports publics, des besoins quotidiens de ceux qui vivent à Genève.

Eh bien non. L'un des premiers actes du nouveau Conseil d'Etat, Christian Grobet en tête, est d'aller de l'avant avec un projet de traversée routière en tunnel sous la rade, serpent de mer depuis vingt ans. Comme s'il ne s'était rien passé.

Il est vrai que les autorités sont placées devant la pression d'une initiative populaire, conçue en termes généraux, réclamant une telle traversée. Ses partisans sont d'ailleurs divisés entre trois projets caractérisés par leur taille et proportionnels à leur inintelligence: la petite traversée (celle du Conseil d'Etat, proche du pont du Mont-Blanc), la moyenne traversée reliant les Eaux-Vives aux Pâquis et la grande traversée, le projet le plus mégalo. Ce dernier projet était en son temps une alternative à l'autoroute de contournement par l'ouest du canton qui est en train de se réaliser; cela n'empêche pas ses promoteurs d'y revenir.

On a déjà dénoncé dans ces colonnes la tendance du Conseil d'Etat genevois (l'ancien seulement, croyait-on) à vouloir contenter tout le monde au prix des engagements les plus contradictoires et sans la moindre coordination des besoins. C'est ainsi qu'on prétend justifier les travaux proposés

(80 millions qui bouleverseront les conditions de vie des habitants sur les deux rives) par la nécessité de libérer des voies pour les transports publics sur le pont du Mont-Blanc. Et cela alors même qu'aucune décision n'est prise pour le développement des transports publics, qu'on ne sait toujours pas si la restructuration du réseau autour d'une croix ferroviaire se fera, s'il y aura un métro souterrain ou un tram en surface. Quant aux bus, la nouvelle traversée ne ferait que compliquer les carrefours.

Autre incohérence: on n'attend même pas de con-

naître l'effet de la future autoroute de contournement sur le trafic de transit qui aujourd'hui passe à l'intérieur de l'agglomération. On n'espère visiblement plus, comme on l'avait prétendu au moment où il fallait faire admettre 800 millions de travaux et les hectares de terre agricole sacrifiés, qu'elle permettra de le décharger.

Non, ce qu'il faut à Genève c'est une autre politique de la circulation favorisant les déplacements à pied, les deux-roues et les transports publics. Sans doute faudra-t-il un référendum pour que les autorités le comprennent. Mais que de temps perdu.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Témoins de l'histoire

J'ai pensé à vous pendant ces vacances...

Au cas où vous songeriez à vous accorder un peu de «Relax-Détente», mais hésiteriez entre les services de Bilitis, de Thaïs, de Sapho ou de Chatoune, qui toutes annoncent dans *Genève-Informations*, je vous signale que Lucrèce vous garantit le «Parking assuré» — ce qui devrait emporter la décision. Non?

... Tout de même, Genève, c'est la province. A Paris, sur une colonne d'affichage, j'ai pu contempler une photo grandeur nature d'une dame peu habillée et manifestement sans préjugés, un *martinet* à la main, avec numéro de téléphone et promesse de plaisirs, qui, pour être un peu particuliers, n'en sont pas moins, paraît-il, très recherchés!

Pour sauter du coq à l'âne (comme disait mon directeur, en parlant tour à tour du doyen de l'établissement, puis d'un collègue particulièrement respectable, mais quelque peu susceptible):

Je lis dans *La Nation* du 4 janvier un article intitulé *Légèreté*, où l'un des rédacteurs s'en prend à Mgr Mamie, coupable d'avoir «proclamé publiquement

son soutien à ceux qui hébergent illégalement des demandeurs d'asile sur le point d'être refoulés».

«Ce n'est pas une petite chose, pour l'Eglise, que de passer outre à l'ordre sans équivoque de saint Paul: 'Que toute personne soit soumise aux autorités placées au-dessus de nous; car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu', écrit-il.

Il n'y a guère que deux cas où la désobéissance soit admissible, voire nécessaire pour un chrétien — qui n'en est pas pour autant dispensé d'assumer toutes les conséquences de son acte: lorsque règne une situation d'anarchie telle qu'elle exige un coup d'Etat pour sauver le pays; lorsque l'Etat exprime des exigences directement et radicalement contraires à celles de Dieu.»

Ce sont là des considérations d'une extrême élévation de pensée, et je ne suis pas qualifié pour les discuter. Revenons à la réalité de l'Histoire: Au mois d'avril 1723, un tribunal, composé de 32 juges vaudois, se réunit pour juger notre héros «national», le major Davel, lequel méconnaissait manifestement le fait que l'autorité bernoise venait de Dieu. Trente et un de ces juges opinèrent pour la mort... Qu'on me pardonne: j'ai toujours pensé, je pense encore que je ne pouvais avoir d'estime pour ces 31 juges... J'ai toujours pensé, je pense encore que je n'avais d'estime et de sympathie que pour le 32^e juge — nous ignorons qui il était — qui

refusa, et vota *contre* la mort, seul contre tous les autres. Un contre trente et un, c'est-à-dire représentant le 3,125%... Si j'avais une prière à faire à Dieu, ce serait assurément de me donner la force et le courage de faire partie de ce 3,125%-là — en toute occasion. Et qui sait? Si, à l'époque (et en tout temps: je ne vois pas que les choses aient beaucoup changé depuis), il s'en était trouvé *deux*; si un autre avait osé suivre le premier, ils auraient représenté le 6,25% — un pourcentage très honorable, si j'en juge d'après le témoignage de l'Histoire, de tous les temps et de tous les pays!

Je ressens donc pour Mgr Mamie la plus profonde estime et la plus vive sympathie, d'autant plus que je mesure tout ce qu'il lui a fallu de courage — non pas pour s'offrir, comme le dit *La Nation*, «une trop facile réputation de grandeur d'âme», mais pour oser se placer aux côtés de la minorité, en rupture probablement avec une part de ses convictions, de son passé et de ses habitudes de pensée.

J. C.

SOUVENIRS, SOUVENIRS

En janvier 1536, il y a 450 ans, les Bernois s'emparaient de la partie du Pays de Vaud qu'ils ne possédaient pas encore. On s'en est souvenu non seulement à Lausanne, mais aussi à Berne. Les Editions Grafino ont publié récemment un bel ouvrage illustré de Wolf Maync sur les domaines patriciens bernois en terre romande (Bernische Patriziersitze in welsche Landen). L'explication de la présence de ces domaines sur les rives du Léman est donnée: la conquête sous les ordres de Hans Franz Nägeli.

Le conquérant s'est évidemment bien servi. Il a possédé des biens à Bougy-Saint-Martin, Malessert, Montbenay, Treytorrens et Aigle.

Certains documents importants ont manqué à l'auteur. La faute en incombe aux «bourlapapeys» (en français, «brûle-papiers», révolte paysanne contre les actes de propriété) qui les ont détruits en 1802.